

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 20 février 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00021 et D08-01-19/B-00022
Propriétaire(s) : Falsetto Homes Inc.
Emplacement : 514, (512), avenue Roosevelt
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 21, plan enr. 235
Zonage : R3R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

À son audience du 1^{er} août 2018, le Comité a accordé des demandes d'autorisation (D08-01-18/B-00229 et D08-01-18/B-00230) visant à lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes. Des demandes de dérogations mineures visant la réduction de la largeur et de la superficie de lots en vue de l'aménagement de deux maisons isolées de deux étages ont aussi été accordées (D08-02-18/A-00230 et D08-02-18/A-00231).

La propriétaire projette maintenant de construire deux maisons jumelées en longueur de deux étages sur son bien-fonds. Le stationnement sera fourni dans la cour arrière et sera accessible par une entrée partagée.

En plus des autorisations accordées précédemment, les présentes demandes d'autorisation (D08-01-19/B-00021 et D08-01-19/B-00022) ont comme objet de créer des servitudes/emprises sur des parties des parcelles approuvées en vue de faciliter le stationnement dans la cour arrière selon l'arrangement prévu.

Des modifications aux dérogations mineures relatives à la superficie des lots sont nécessaires. Les présentes demandes seront donc étudiées en même temps que les demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00316 et D08-02-18/A-00317).

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de concessions de servitudes/emprises. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les servitudes/emprises proposées sont décrites ci-après :

B-00021 : 512, av. Roosevelt, servitude/emprise sur la partie 2 du plan 4R préliminaire

La servitude/emprise est représentée par la partie 2 du plan 4R préliminaire. Elle aura une façade de 1,5 mètre sur l'avenue Roosevelt, une profondeur de 34,41 mètres et une superficie de 61,3 mètres carrés. La servitude/emprise sera au bénéfice des parties 3 et 4 aux fins d'accès motorisé partagé aux places de stationnement dans la cour arrière.

La propriété en question est représentée par les parties 1 et 2 dudit plan. Elle aura une façade de 10,06 mètres sur l'avenue Roosevelt, une profondeur de 35,02 mètres et une superficie de 352,1 mètres carrés. La parcelle qui sera occupée par une maison jumelée en longueur proposée sera située au 512, avenue Roosevelt.

B-00022 : 514, av. Roosevelt, servitude/emprise sur la partie 3 du plan 4R préliminaire

La servitude/emprise est représentée par la partie 3 du plan 4R préliminaire. Elle aura une façade de 1,5 mètre sur l'avenue Roosevelt, une profondeur de 34,41 mètres et une superficie de 61,3 mètres carrés. La servitude/emprise sera au bénéfice des parties 1 et 2 aux fins d'accès motorisé partagé aux places de stationnement dans la cour arrière.

La propriété en question est représentée par les parties 3 et 4 dudit plan. Elle aura une façade de 10,06 mètres sur l'avenue Roosevelt, une profondeur de 35,02 mètres et une superficie de 352,1 mètres carrés. La parcelle qui sera occupée par une maison jumelée en longueur proposée sera située au 514, avenue Roosevelt.

Comme il est précisé plus haut, les deux parcelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures D08-02-18/A-00316 et D08-02-18/A-00317 seront étudiées en même temps que les présentes.